Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SYCOMORE EUROPEAN RECOVERY (Part R)
ISIN FR0010183343

FCP géré par Sycomore Asset Management, UCITS V

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP, classé « actions des pays de la zone euro », est de réaliser une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx 50 Total Return, sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans.

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, visant à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée. L'exposition minimum aux actions des marchés de la zone euro est de 60%, le portefeuille étant investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles au PEA.

Le portefeuille est majoritairement composé de sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à cinq (5) milliards d'euros, sans contrainte sectorielle. Afin de diversifier le risque actions, mesuré par la volatilité, le portefeuille comprend au moins vingt cinq (25) valeurs, le poids de chaque ligne au moment de l'achat étant toujours inférieur à 5% de l'actif du FCP.

La construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Le poids de chaque société dans le portefeuille est donc totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice Euro Stoxx 50 TR. A ce titre, il est possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans la liste des sociétés constitutives de l'indicateur de référence ou qu'une société figurant en bonne place dans cette même liste soit exclue du portefeuille du FCP.

En complément aux investissements en actions, le FCP pourra être exposé aux instruments financiers suivants :

- Instruments du marché monétaire, dans la limite de 25% de l'actif, d'émetteurs publics ou privés pour la gestion dela trésorerie du FCP.
- Instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions, dans une limite d'engagement sur les marchés à terme d'une fois l'actif du FCP.
- OPCVM français ou européens coordonnés, dans la limite de 10% de l'actif, pour la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément aux investissements directs en actions.

Indicateur de référence I DJ Euro Stoxx 50 TR, dividendes réinvestis

Affectation des revenus I Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I Le FCP capitalise (réinvestit) ses revenus. Les demandes de souscription et de rachat – en nombre entier de parts – sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas Securities Services à 12 heures, chaque jour d'établissement de valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 à cours inconnu. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — *A risque plus élevé*



Rendement potentiellement plus faible — *Rendement potentiellement plus élevé*

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète principalement l'exposition du fonds aux marchés actions dans lesquels il est investi.

- Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit I Du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 25% à des instruments monétaires et/ou obligataires et/ou à des OPCVM monétaires. Il est possible que l'émetteur d'un titre de créance (Etat, société) ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa notation soit dégradée et que cette situation entraîne une baisse de la valeur liquidative.

Garantie I Le Fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.02% *

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,00%**

Méthode : 20.00% TTC au-delà de l'indice Euro Stoxx 50 TR.

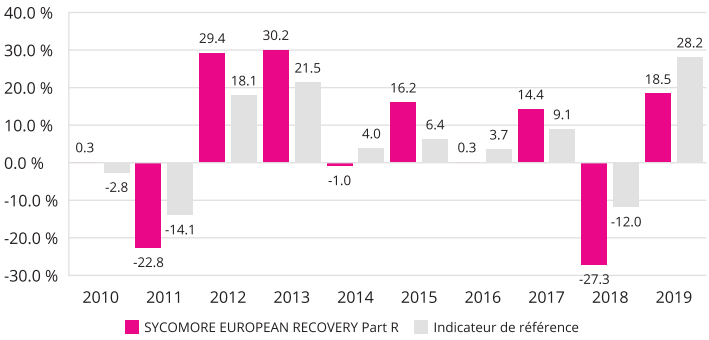
Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. Il est possible d'obtenir de votre conseiller ou distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Les frais courants** sont fondés sur les frais de l'exercice précédent.
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et Commissions » du prospectus du FCP, disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com.

** clos au 31/12/2019.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de création du fonds I 2004

Date de lancement de la Part R I

Devise de référence I Euro (EUR)

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite aux mêmes coordonnées.

Fiscalité I le FCP est éligible au dispositif fiscal français des plans d'épargne en actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de SYCOMORE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/02/2020.